



PROJET FAO PHASE II

Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE 1

ONG Brainforest sis au quartier Ambowé BP : 23 749 Libreville,
E-mail: info@brainforestgabon.org - www.brainforestgabon.org.

Gabon

09/08/2012

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité de l'ONG Brainforest et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union européenne.

Ce rapport fournit une description des activités du projet, les résultats et les livrables pour la période commençant [du 18/10/ 2011] et se terminant le [05/03/2012].

Richelieu **ZUE OBAME**

Point Focal FLEG/TPV pour la société civile/Gabon

Responsable du programme FLEG/TPV de Brainforest

E-mail : zrichelieu@gmail.com.

Tél : +241 07 05 22 10 / +241 06 29 76 58

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25

E-mail : info@brainforestgabon.org – www.brainforestgabon.org

N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C

©août 2012



PROJET FAO PHASE II

Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

ONG Brainforest sis au quartier Ambowé BP : 23 749 Libreville,
E-mail info@brainforestgabon.org - www.brainforestgabon.org

Gabon

09/08/2012

Ce rapport a été élaboré pour le programme relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Programme d'appui ACP-FLEGT - GCP/INT/064/EC)

Richelieu **ZUE OBAME**

Point Focal FLEGT/APV pour la société civile/Gabon
Responsable du programme FLEGT/APV de Brainforest

LISTE DES ABRÉVIATIONS

FLEGT : Forest Law Enforcement Governance and Trade

OIF : Observation Indépendante des Forêts.

OSC : Organisation de la Société Civile.

SVL : Système de Vérification de la Légimité

UE : Union Européenne.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
II- DESCRIPTION DES ACTIVITÉS, DES RÉSULTATS ET DES RÉALISATIONS ACHÉVÉES DU PROJET	9
IV - DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS TIRÉS	13
V- ACTIONS DE VISIBILITÉ	14
VI - ACTIVITÉS NON ACHÉVÉES ET RAISONS DU NON-ACHÈVEMENT	14
VII - SYNTHÈSE DES DÉPENSES	16
VIII - ANNEXES	17
I - Annexe 1 : L'atelier de Libreville	17
II - Annexe 2 : Les Sessions de l'intérieur du pays.....	31
III -Annexe 3 : Les comptes rendus des réunions	38
IV -Annexe 5: Listes de présence.....	47
V -Annexe 6: quelques supports de communication.....	51

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I



INTRODUCTION

En novembre 2010 des négociations ont été ouvertes entre le Gabon et l'Union Européenne (UE) en vue de signer un Accord de Partenariat Volontaire (APV)FLEGT. Ces négociations se poursuivent et exigent la participation de toutes les parties prenantes du secteur forestier.

Les thématiques discutées présentent des natures complexes, techniques, mais aussi transversales. Pour garantir l'apport de chaque partie prenante, l'UE recommande la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités sur les éléments du plan d'action FLEGT.

Dans cet esprit, le programme ACP-FLEGT de la FAO soutient un projet dont le but est de faciliter la compréhension et la maîtrise par les Organisations de la Société Civile (OSC) et les communautés rurales gabonaises regroupées au sein d'une plateforme, des techniques de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières.

Le présent rapport d'étape a pour but de rendre compte du niveau d'avancement en matière de mise en œuvre des activités planifiées. Pour cela, deux grands moments caractériseront son contenu : a) une partie analytique faisant ressortir les contributions du projet subventionné par le programme ACP-FLEGT à l'initiative nationale sur le FLEGT ; b) une partie descriptive de ce qui a été fait, au niveau des annexes.

La partie analytique ambitionne traiter de :

- La description des activités, des résultats et des réalisations achevées du projet ;
- Des contributions concrètes du projet actuel aux objectifs nationaux en matière de FLEGT ;
- D'une mise en évidence des enseignements tirés du développement des activités du projet, au niveau actuel ;

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

- Ce qui a été fait pour assurer la visibilité du projet et du programme ACP-FLEGT ;
- Activités non achevées à ce jour au regard du calendrier du projet, et des raisons de ce non achèvement
- La synthèse des dépenses liées à cette étape du projet.

Quant à la partie descriptive du rapport, elle fait référence à la façon dont les activités se sont déroulées. A ce titre, ses articulations abordent essentiellement:

- Des réalisations à ce jour du projet;
- Des modules de formation
- Des rapports de formation ;
- Des comptes rendus des réunions ;
- Des rapports de mission ;

.

II- Description des activités, des résultats et des réalisations achevées du projet

Conformément à la convention d'assistance technique passée avec le programme, les ressources mobilisées par le projet ont permis à l'équipe technique de mener une campagne d'information auprès des OSC de la plateforme et auprès des communautés forestières de l'arrière pays.

Cette campagne d'information a démarré par un atelier tenu à Libreville en octobre 2011, et s'est s'achevée par une série de missions dans les zones forestières identifiées lors de la soumission de la demande d'appui technique. Ainsi, quatre missions ont été conduites dans les provinces du Woleu-Ntem au Nord du pays, de l'Estuaire, de la Ngounié au centre, et enfin de la Nyanga dans le Sud du Gabon.

Au niveau actuel de la mise en œuvre du projet, le premier résultat à souligner, c'est l'intérêt et l'engouement suscités auprès des OSC et des communautés rurales vis-à-vis du FLEGT, et surtout vis-à-vis de l'Observation Indépendante (OI) des infractions forestières. Le second résultat tout aussi important à notre avis, c'est l'attention que les autorités décentralisées (Conseils départementaux, Préfectures, Municipalités) ont accordé aux séances de travail que nous avons eu avec elles. Il faut en effet rappeler que l'entrée en vigueur prochaine de la loi sur la décentralisation oblige ces responsables d'administrations à redéfinir leurs rapports vis-à-vis de la ressource forestière.

La maîtrise du secteur forestier et sa fiscalité vont certainement constituer un atout non négligeable dans l'élaboration des politiques budgétaires locales.

Pour l'un et l'autre des aspects de nos résultats, l'impact semble évident à terme. Pour les communautés et les OSC c'est la garantie de pouvoir mieux suivre les activités forestières et assurer de ce fait une meilleure prise en compte de leurs droits.

Pour les autorités décentralisées, c'est la garantie d'un meilleur contrôle de cette ressource avec effet bénéfique pour les politiques budgétaires.

L'impact de ces deux résultats sur l'objectif général du projet sera indéniable. Il contribuera à créer une plus value d'engouement important pour les activités du projet, au-delà de ce que nous espérions.

1 - 1) Objectifs du Protocole d'accord

Les objectifs du Protocole sont les suivants :

- Information du réseau société civile et communautés locales sur la notion d'Observation Indépendante des Forêts (OIF) ;
- Renforcement des capacités de la société civile et des communautés locales pour mener des missions de surveillance et de collecte des infractions forestières.

1 - 2) Résultats à ce jour du projet, par rapport aux objectifs du protocole d'accord

Le tableau ci-contre présente la progression du projet par objectif ainsi que les résultats obtenus. (voir p11)



RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

Description des activités et des résultats du projet	
Objectif général du projet: Information du réseau société civile et les communautés locales sur la notion d'Observation Indépendante des Forêts (OIF).	Liste succincte des résultats obtenus pendant la période couverte par le rapport qui contribuent à la réalisation de l'objectif général du projet : – Plusieurs réunions ont été organisées à Libreville (1 réunion) et à l'intérieur du pays (4 réunions) ; – fort intérêt manifesté par les OSC et les communautés rurales vis-à-vis du FLEGT d'une façon générale, et de l'OI en particulier; – Implication très manifestée des autorités décentralisées locales (Conseil départementaux, Préfectures, Municipalités) à la problématique de la gouvernance des ressources forestières.
Objectif 1 Les membres du réseau société civile et les communautés locales sont informés sur : la notion d'Observation Indépendante des Forêts(OIF):historique, rôle, formes.	Résumé des résultats contribuant à la réalisation de l'objectif : Une vingtaine d'OSC membres de la plateforme et des groupes communautaires a été informée dans quatre (04) provinces forestières du Gabon.
Activité 1.1 Organisation de 4 missions d'information auprès des communautés de base;	Mesures prises : prise de contact et information des autorités locales sur le processus FLEGT, ses exigences de mise en œuvre et l'enjeu d'une bonne représentativité de la société civile. Résultats : forte participation (en moyenne 20 dans chaque région) des OSC et les communautés lors des travaux.
Activité 1.2 organisation à Libreville d'un atelier d'information sur la notion d'observation indépendante des forêts : historique, rôle, formes.	Mesures prises : prise de contact et information des autorités locales sur le processus FLEGT, ses exigences de mise en œuvre et l'enjeu d'une bonne représentativité de la société civile. Résultats : 36 organisations assistent aux travaux de Libreville.
Objectif 2 Renforcement des capacités de la société civile et des communautés locales pour mener des missions de surveillance et de collecte des infractions forestières.	Activités pas encore développées et en retards : - sessions techniques sur : - la préparation des missions d'OIF ; - les typologies d'infractions les plus courantes ; - la présentation d'un rapport d'OIF ; - utilisation du GPS et collecte des données SIG

.III - Contribution aux objectifs nationaux du FLEGT

Le niveau actuel des résultats a le mérite d'insuffler une plus grande volonté aux OSC, aux populations rurales et au-delà, les autorités administratives décentralisées, de participer à ce processus d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles au Gabon.

Dans cette perspective, nous disons que le projet apporte une valeur ajoutée à la stratégie nationale sur le FLEGT et l'APV, notamment en matière de mobilisation des parties prenantes.

Le projet se déploie en ce moment sur les provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem, de la Ngounié et de la Nyanga. La province de l'Estuaire dont Libreville est le centre administratif connaît l'exploitation forestière depuis les années 20, sous la période coloniale. Cette province est administrativement classée comme étant la zone de coupe de bois n°1 du fait non plus de la disponibilité de la ressource, mais plutôt de sa proximité avec les points d'évacuation du bois pour l'exportation.

La raréfaction de la forêt primaire dans l'Estuaire donne le pas à l'expansion d'une exploitation de second niveau conduite par des coupeurs clandestins et des petits et moyens exploitants industriels pas toujours soucieux de respecter les exigences réglementaires.

Quant à la province du Woleu-Ntem, cette région abrite l'un des derniers massifs forestiers encore vierge et dans lequel la coupe du bois est en phase de démarrage à travers notamment l'octroi il y a moins de 10 ans d'importantes concessions forestières à des compagnies Européennes mais aussi et surtout Asiatiques.

L'intérêt d'y mener les activités du projet procède de notre volonté d'anticiper la préparation des parties prenantes afin qu'elles contribuent à refreiner l'expansion des coupes illégales. Les provinces de la Ngounié et de la Nyanga abritent elles aussi des massifs peu exploités. En plus du bois, ces régions disposent d'aires protégées importantes parmi les 13 zones de conservation du Gabon.

La tentative d'allier la coupe du bois à l'exploitation d'autres ressources et au grand braconnage y est pérenne. Cette situation aussi fait naître le besoin de susciter l'intérêt des populations et des OSC à regarder comment sont menées les activités forestières qui s'y déroulent.

Les activités menées au cours de la période correspondant à ce rapport d'étape n'ont pas abouti à des conventions formelles entre la plateforme FLEGT et d'autres parties prenantes. Elles ont surtout contribué à susciter un plus grand intérêt chez certaines catégories d'acteurs, notamment les administrations décentralisées.

IV - Description des enseignements tirés

Le principal enseignement tiré de cette première vague d'activités c'est la conviction que le partage d'informations et l'échange permanent entre diverses parties prenantes peut aboutir à une plus grande volonté de participer aux problématiques de gouvernance forestière et par conséquent à freiner efficacement l'exploitation illégale du bois.

L'autre enseignement important c'est que pour réussir la mise en œuvre d'un Observatoire Indépendant des Forêts :

- il faut abondamment expliquer ce concept aux parties prenantes afin qu'elles en apprécient l'utilité ;
- il faut évacuer les craintes (les acteurs du secteur privé) et les apriori passionnels (les OSC et les ruraux) des parties prenantes. Pour cela l'action d'information et d'explication de ce qu'est l'OIF, de ses objectifs et surtout du rôle que joue cet outil dans le processus d'amélioration de la gouvernance doit tendre le plus possible à dissiper les zones d'ombres ;
- il faut que les communautés locales soient convaincues de ce qu'ils sont en réalité la base dynamique d'un tel mécanisme ;
- de définir une méthodologie de collecte et d'analyse des données crédibles, afin de donner force aux rapports d'enquêtes qui vont être soumis aux autorités forestières.



Réunion d'information sur l'OIF à Mouila (Ngounié)...



...à Ntoun (Estuaire)

Pour ce qui concerne les OSC du réseau FLEGT, la démarche stratégique pour assurer le partage d'informations c'est de diffuser toutes nos activités et nos rapports sur le site web créé à cet effet. L'autre démarche c'est aussi de produire régulièrement des supports de communication (dépliants, prospectus, etc.) présentant des questions que nous abordons. Enfin, associer les autres parties prenantes à nos travaux constitue une façon de partager les informations.

Parmi les groupes cibles de notre partage d'informations figure en premier lieu l'Administration publique centrale et locale; les OSC internationales partenaires; les organismes d'appui au développement. Tout ceci a pour but de faire entendre nos points de vu tout d'abord, ensuite d'expliquer le bien fondé de nos actions afin de susciter des partenariats, de lever les équivoques et autres conflits et contradictions de nature à inhiber plutôt notre action.

Les résultats que nous avons obtenus de cette première phase du projet sont des outils importants qui, à bien des titres, vont nous permettre de mieux échanger et collaborer avec l'administration publique décentralisée. Avec l'entrée en application de la décentralisation comme règles de planification du développement de notre pays, il nous apparaît indéniable que le rôle à jouer auprès de ces administrations sera important en matière de gestion durable des ressources forestières.

V- Actions de visibilité

Pour satisfaire à l'action de visibilité, les principales opérations qui ont été mises en œuvre au cours de la période qui vient de s'écouler sont essentiellement : i) la réorganisation du site web créé avec la subvention précédente du programme ACP-FLEGT; ii) De nombreux passages dans les médias écrits et audiovisuels lors des missions en zones forestières de l'intérieur du pays ; iii) l'élaboration d'un plan de communication sur les activités du projet et sur toutes les activités de la plateforme des OSC, partant sur le FLEGT et l'APV.

VI - Activités non achevées et raisons du non-achèvement

Le contexte sociopolitique au Gabon d'octobre 2011 à mi février 2012 s'étant traduit par une succession d'événements politiques (préparation et tenue d'une élection législative contestée par la classe politique et la société civile) et sportif (organisation de la Coupe

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

d'Afrique des Nations), le calendrier des activités du projet a connu un retard évident.

Nonobstant ce retard, la totalité des activités prévues pour la phase actuelle correspondantes au présent rapport d'étape ont pu être menées. .



...à Kango (Estuaire)



...à Tchibanga (Nyanga)



...à Ntoun (Estuaire)



...à Kango (Estuaire)

VII - Synthèse des dépenses

Ligne Budgétaire	Unité	# Unités	# Unités	Coût Unitaire (en USD)	Budget Total (Financement FAO)		Dépenses/Niveau de réalisation durant la période juin 2011 - mars 2012			Solde (FCFA)	Solde (USD)
					USD	FCFA	# unités	Coût unitaire (FCFA)	Total (FCFA)		
1. Ressources humaines											
1.1 Personnel permanent											
1.1.1 Chef de Projet	Par mois	12	12	1 000	12 000,00	6 000 000	10	500 000	5 000 000	1 000 000	2 000
1.1.2 Assistant de Projet	Par mois	12	12	600	7 200,00	3 600 000	10	300 000	3 000 000	600 000	1 200
1.1.3 Agent financier	Par mois	12	12	400	4 800,00	2 400 000	10	200 000	2 000 000	400 000	800
1.1.4 Responsable communication	Par mois	12	12	400	4 800,00	2 400 000	10	200 000	2 000 000	400 000	800
Sous total Ressources humaines					43 920,00	21 960 000			12 000 000	9 960 000	19 920
2. Voyages											
Sous total Voyages (4 missions d'information)	mission	4	4		32 880,00	16 440 000			5 903 885	10 536 115	21 072
3. Equipements											
4. Coûts opérationnels											
4.2 Location des bureaux	Par mois	12	12	2 000	6 000,00	3 000 000	10	250 000	2 500 000	500 000	1 000
4.3.1 Consommables quotidiens (frames, encres, stylos etc)	Par mois	12	12	300	3 600,00	1 800 000	10	150 000	1 500 000	300 000	600
Sous total Coûts opérationnels					9 600,00	4 800 000			4 000 000	800 000	1 600
5. Ateliers/Formations											
5.1 Atelier 1 : Lancement du projet (17 juin 2011)	Atelier	1	1	5 620	5 620,00	2 810 000	1		2 735 664	74 336	149
5.2 Atelier 2 : Information sur la notation d'observation indépendante des forêts (historique, rôle, formes)	Atelier	1	1	9 120	9 120,00	4 560 000	1		4 493 765	66 235	132
6. Gestion de l'information											
6.1 Publications											
6.1.1 Production supports de communication	Par unité	25	25	120	3 000,00	1 500 000			50 000	1 450 000	2 900
6.1.2 Production documentaires audio visuel	Par unité	7	7	600	4 200,00	2 100 000					
6.1.3 Animation site Web	Par unité	12	12	300	3 600,00	1 800 000					
6.2 Actions de visibilité	Par unité										
Sous total					10 800,00	5 400 000			50 000	5 350 000	10 700
TOTAL					135 000,00	67 500 000			29 183 314	38 316 686	76 633

VIII - Annexes

A –Partie descriptive

A1 - Réalisations du projet à ce jour

Cf. Plan de communication sur les activités FLEGT (Voir fichier joint)

A2 - Les modules de formation.

Deux modules ont ponctué les activités d'information et de sensibilisation organisées à Libreville et à l'intérieur du pays par la plateforme FLEGT.

I - Annexe 1 : L'atelier de Libreville

I - 1) à Libreville :

Les modules de communication étaient axés sur le rappel des buts du FLEGT et de l'APV aux OSC environnementales actives dans ce processus. Il s'agissait aussi de présenter l'outil de gouvernance forestière que constitue l'Observation Indépendante des Forêts (OIF).

A/ Qu'est-ce que le FLEGT et quels sont ses objectifs.

La communication développée autour de cette interrogation avait trois centres d'intérêts:

A.1) rappels sur les origines du processus FLEGT.

Il s'agissait pour ce point de rappeler aux OSC de Libreville les raisons qui ont poussé la communauté internationale et notamment l'UE, à proposer le FLEGT aux Etats comme une solution pour venir à bout de l'exploitation forestière illégale dans les pays producteurs de bois.

A cet effet, la communication a fait référence aux différentes rencontres internationales qui se sont succédées depuis le sommet de la terre à Rio de Janeiro, jusqu'à la réunion AFLEG des Ministres Africains en charge des forêts.

Il a notamment été question de rappeler que toutes ces rencontres auxquelles le Gabon avait pris une part active, inscrivaient dans leurs agendas respectifs la problématique de la lutte contre l'exploitation forestière illégale et son commerce associé.

C'est pourquoi, en tant que pays producteur de bois tropicaux et victime du fléau des coupes illégales, il importait que le Gabon s'engage dans l'initiative internationale FLEGT a affirmé Richelieu ZUE OBAME point focal de la société civile pour ce processus, par ailleurs animateur de l'atelier.

Poursuivant sur sa lancée, le facilitateur de l'atelier soulignera que la forêt occupe une position stratégique dans l'économie nationale. Classée au 2nd rang après le secteur pétrolier, l'urgence d'adopter le train de mesures que propose l'UE afin de sécuriser la ressource forestière et la rendre plus contributive au Produit Intérieur Brut(PIB) s'est imposée aux plus hautes autorités.

Mieux dira-t-il plus loin, la forêt gabonaise a un taux de couverture territoriale de 85% (Source: DIARF, Ministère des Eaux et Forêts, 2007) pour une participation de 5% au PIB en 2010 selon le Tableau de bord de l'économie nationale. Sur le plan social, le secteur forestier occupe le 2nd rang en matière de création d'emplois après l'Administration publique.

Tous ces indicateurs sont révélateurs et suffisent pour susciter le besoin d'entreprendre des actions aux fins de garantir le profit de la ressource forestière à l'Etat et aux populations, tout en assurant sa durabilité a conclu le Point Focal FLEGT de la société civile.

Aussi, invitera-t-il les OSC membres de la plateforme à soutenir la lutte contre le fléau inhibiteur que constitue l'exploitation illégale des forêts. Ce soutien a-t-il rappelé, passe par une participation qualitative au processus de négociation puis de mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Au terme de l'exposé sur les facteurs ayant motivé le Gabon pour qu'il adopte le FLEGT, plusieurs interrogations ont été formulées par les acteurs présents aux travaux. Les prin-

cipales d'entre elles se résumaient à ce qui suit:

- au delà de la volonté déclarée de l'Etat, de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et qui se traduit par sa participation active dans des initiatives comme le FLEGT, la convention CITES sur la protection des espèces de la faune sauvage menacées d'extinction, la lettre d'intention adressée à l'UE pour demander l'ouverture des négociations sur le FLEGT offre t-elle suffisamment de garantie pour prétendre une volonté à aller de l'avant dans les réformes du secteur forestier, justifiant du même coup une nécessité pour la société civile de soutenir ces actions ?
- la lutte contre les pratiques illégales du secteur forestier constitue un vaste «chantier». Quels rôles ou actions concrètes doivent mobiliser l'attention des OSC dans le champ des réformes forestière ?
- quels actions concrètes au delà de la lettre d'intention d'ouverture des négociations peuvent être mis en évidence pour illustrer la progression du processus FLEGT au Gabon.

Au sujet de la lettre d'intention adressée à l'UE :

Le facilitateur a expliqué à l'assistance que ce document traduit à la fois une volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat, et un engagement formel que le gouvernement devrait se faire le devoir d'honorer par la suite.

Aussi de son point de vue a t-il rappelé, la société civile n'a pas besoin d'une preuve d'engagement plus formelle que celle là. Le gouvernement de la République est responsable politiquement, économiquement, et civilement des engagements pris au nom du pays. Il y a plutôt lieu pour les OSC de réfléchir aux différentes réformes qu'elles souhaitent faire introduire dans la politique forestière du Gabon.

Au sujet des rôles ou actions concrètes :

Le point focal a répondu en attirant l'attention des OSC sur le fait que dans un processus comme le FLEGT qui engage éminemment le débat sur la gouvernance, la société civile devrait faire attention à ne pas se disperser sur tous les « fronts » y compris ceux sur lesquels ni ses capacités techniques ni ses compétences régaliennes ne l'y admettent.

Elle devrait plutôt investir les créneaux qui lui sont à la fois accessibles statutairement et réglementairement, tout en œuvrant pour raffermir ses prorogatives et l'institutionnalisation de passerelles entre les différents champs de compétences ou prérogatives du secteur forestier.

Cette démarche a-t-il poursuivit, a le mérite non seulement d'inclure la société civile dans les matières qui la concerne, mais aussi de l'associer indirectement dans le suivi des activités au sein des sphères qui lui échappent.

A titre d'exemple concret, il a rappelé que la discussion qui devait suivre au sujet de l'Observation Indépendante des Forêts (OI) constitue un cas pratique des problématiques de réformes forestières que les OSC doivent investir.

Au sujet de la progression des discussions sur le FLEGT:

Le facilitateur a dit aux OSC que le gros du travail restait encore à faire. Toutefois, a-t-il précisé, la réflexion en vue de produire la grille de légalité gabonaise se poursuit et constitue l'effort le plus avancé dans les négociations. Le test de terrain de la grille programmé pour le mois de Février 2012, n'a guère pu se faire pour des raisons de logistiques.

Un tout autre dossier amorcé a dit le point focal, c'est le début de formalisation du Système de Vérification de la Légalité (SVL). Le Gabon en effet, doit produire son SVL afin de garantir la légalité des cargaisons de bois qu'il mettra sur le marché Européen.

Venant à l'interprétation des indicateurs qu'il avait fait ressortir dans sa présentation, le facilitateur a dit que ces données renvoyaient à deux réalités :

- *a) la ressource forestière gabonaise est très importante d'un point de vue dispersion géographique et aussi d'un point de vue qualitatif si on se réfère aux rapports des plans d'aménagements forestiers déposés par les concessionnaires, ou encore à des publications spécialisées ayant étudié la forêt gabonaise ;*
- *b) la contribution du secteur forestier à l'effort national de création des richesses est résiduelle.*

Or, c'est là que la contradiction est flagrante a martelé Richelieu ZUE OBAME. Entre le regard extérieur des populations gabonaises et des observateurs de la filière bois qui se rendent bien à l'évidence de la dynamique qui caractérise les activités forestières au Gabon, et le seuil de contribution de la ressource forestière à l'économie nationale qui est inférieur à 6%, les parties prenantes de la société civile doivent se mobiliser aux côtés des autres, pour aider le pays à trouver un équilibre économique dans cette filière.

Rappelant que de telles zones d'ombres sont justement les problématiques auxquels le processus FLEGT doit apporter des explications cohérentes, le Point focal de la Société civile pour terminer sur cette question a régulièrement expliqué aux participants que la contribution de tous est nécessaire pour améliorer la gouvernance du secteur forestier.

A.2) les objectifs du FLEGT et de l'APV

La communication sur les objectifs du FLEGT a été développée en prenant appui sur le sigle du concept. A cet effet, les participants ont appris que le FLEGT et l'APV visent à :

- renforcer l'application des Lois forestières et dans le cas d'espèce, il s'agit des Lois gabonaises actuelles ;
- promouvoir la gouvernance par une plus grande implication de toutes les parties prenantes à la gestion des ressources de la forêt;
- permettre une amélioration des échanges commerciaux.

Venant sur le renforcement de l'application des Lois, il a été expliqué aux OSC que cet objectif trouve déjà un début de satisfaction à travers l'élaboration par les parties prenantes d'une grille de légalité gabonaise.

La grille de légalité gabonaise poursuivra le facilitateur de l'atelier, compte 11 Principes auxquels s'ajoutent des Critères et des Indicateurs (PCI). Elle définit un ensemble d'orientations pour garantir la légalité des bois exportés par le Gabon sur le marché international.

Pour réaffirmer l'importance du rôle de chaque partie prenante y compris en matière de renforcement de l'application des Lois, le Point focal FLEGT de la société civile gabonaise a rappelé aux participants que l'application efficiente des Lois dans le secteur forestier

exige la contribution de tous.

Elle exige au delà de la lecture des textes réglementaires et leur application effective, la mise en branle d'outils divers à l'exemple d'un OI afin de parvenir à un seuil acceptable de conformité vis-à-vis des réglementations forestières.

Au sujet de la gouvernance, il a surtout été question de faire comprendre aux participants que la commune dépendance d'un grand nombre de personnes vis-à-vis des forêts, alors même qu'elles mènent des activités différentes et ayant parfois des intérêts contradictoires, fonde la nécessité pour elles de se mettre dans des cadres de concertation aptes à garantir l'épanouissement sans heurts des multiples usages.

Mieux, la gestion participative des massifs forestiers constitue une orientation de politique au niveau des Etats. Elle figure sur les agendas internationaux auxquels le Gabon adhère. Ainsi, participer à garantir la durabilité des forêts apparaît non seulement comme une obligation de conformité vis-à-vis de la vision que le gouvernement a de ses forêts, mais aussi et surtout comme une action de sécurisation de la ressource forestière et des droits d'accès à cette dernière par toutes les parties prenantes.

Illustrant ses propos, l'exposant a fait référence au débat récurrent sur la nécessité d'une gestion concertée des massifs forestiers attribués en concession à des opérateurs privés. En effet a-t-il poursuivi, la concession d'un massif forestier à un opérateur n'aliène pas les droits d'usages des communautés rurales riveraines, dès lors qu'il se trouve qu'il en existe.

De même, bien que l'Etat conserve le contrôle des terres et donc des forêts, des prescriptions réglementaires enjoignent d'établir des mécanismes de concertation impliquant les autres utilisateurs des espaces. C'est toute l'idée de la gouvernance, conclura le conférencier.

Le dernier élément des discussions au niveau des objectifs du FLEGT fut la question des échanges commerciaux liés à l'exportation des produits ligneux. Ici, la référence fut abondamment faite au Règlement de l'Union Européen sur le Bois (RBUE) qui, adopté par le parlement Européen et entrant en application à compter du 3 mars 2013, interdira toute importation de bois provenant d'une source illégale sur son espace économique.

L'enjeu des échanges concernant ce point a surtout consisté à montrer l'impact possible que pourrait avoir la non conformité du secteur forestier gabonais à cette réglementation.

Après l'exposé du point focal et comme pour le premier sous axe des échanges, les participants ont eu quelques commentaires et interrogations au sujet des objectifs du FLEGT.

Les commentaires :

Le condensé des interventions de certains responsables d'OSC a fait ressortir une bonne compréhension de l'importance du mécanisme FLEGT par les OSC. La société civile en effet, perçoit le processus comme une opportunité offerte au pays pour adresser de façon réelle la question du mode de gouvernance des ressources naturelles en générale, et du secteur des forêts en particulier.

Les interrogations :

L'interrogation la plus importante de ce point des discussions fut : quelle efficacité le FLEGT peut-il garantir pour asseoir la conformité des activités forestières aux Lois en vigueur, lorsqu'on sait les irrégularités multiples qui caractérisent la filière bois au Gabon.

Citant quelques irrégularités parmi les plus récurrentes, les participants aux travaux ont surtout mis l'accent sur les attributions de concessions forestières en violation des dispositions réglementaires, le non respect des normes environnementales et sociales de mise en valeur des permis, ou encore la délinquance fiscale qui du point de vu des OSC expliquent le taux de participation de 5% au PIB du pays.

Pour répondre à cette question faisant référence à l'efficacité du FLEGT à résoudre les problèmes du secteur forestier national, le point focal a dit aux OSC que seule la mise en œuvre effective et sans concession de l'ensemble des éléments techniques qui structurent un APV pourraient contribuer graduellement à réduire les pratiques illégales jusqu'à un seuil d'application intégrale des Lois par tous les acteurs du secteur.

A.3) les articulations fondamentales.

Au sujet des éléments du plan d'action FLEGT, il a été rappelé aux OSC que neuf concepts structurent le FLEGT opérationnel à savoir :

- Une définition claire de la légalité, agréée par les parties prenantes
- Un système de vérification de la légalité
- Un système de traçabilité
- Une autorité délivrant des autorisations FLEGT
- Un audit indépendant
- Des mesures de transparence
- Des mesures de bonne gouvernance (observation indépendante, mécanisme de plaintes, etc.)
- Un comité conjoint UE/pays partenaire de mise en œuvre
- Des mesures adaptées à chaque pays et négociées

Sans ouvrir la discussion sur les concepts, le facilitateur a présenté l'OI comme un outil de gouvernance faisant partie intégrante du Système de Vérification de la Légalité (SVL).

Enfin, les participants auront retenus que le mécanisme FLEGT aboutit sur la signature d'un APV. En instituant le régime des licences FLEGT, il vise à garantir la légalité des produits et par conséquent donne un accès préférentiel aux produits ligneux ainsi labélisés.

B/ - Présenter ce qu'est l'OIF.

Les échanges ont essentiellement porté sur la présentation de l'outil de gouvernance forestière qu'est l'OIF. A ce titre, les participants aux travaux ont pu retenir ce qui suit:

B.1) L'Observation Indépendante des forêts un outil de gouvernance

L'observation indépendante des forêts permet de renforcer l'application des lois au travers de la surveillance des activités forestières. Le Point focal FLEGT de la société civile a précisé à cet effet que l'OIF est un instrument de gouvernance.

Constituant une approche unique de l'évaluation et du renforcement du respect du droit dans le secteur forestier, l'OIF complète l'action des instances chargées officiellement de faire respecter l'application des Lois forestières.

Par la rigueur, l'objectivité et la crédibilité qu'elle peut susciter auprès du grand public, l'OIF peut permettre d'améliorer la transparence à court terme tout en contribuant au développement d'une structure législative et réglementaire saine pour un développement forestier responsable.

Pour son développement efficient, l'OIF nécessite la collaboration de toutes les parties prenantes et notamment de celle de la société civile et les communautés rurales vivant au cœur des massifs en exploitation.

L'OIF peut revêtir deux formes à tenu à préciser l'exposant.

B.1.1) une OIF institutionnalisée par l'Etat ;

L'OIF institutionnalisée c'est la forme d'observation qui découle d'un accord formel passé entre le gouvernement « hôte » responsable de la supervision du secteur forestier et un organisme national ou international, afin de mener des opérations de surveillance des activités d'exploitation du bois d'une part, et d'application effective des orientations de la grille de légalité d'autre part.

La principale activité de l'observateur est de conduire des enquêtes sur le terrain afin d'observer le travail de l'agence officielle de contrôle forestier et de documenter les activités illégales dans la forêt et le commerce associé. Ces investigations conduisent à la publication d'informations faisant autorité sur les opérations forestières, lesquelles sont largement mises à la disposition de tous les acteurs du gouvernement, de l'industrie et de la société civile. En observant les activités officielles de contrôle forestier, l'OIF permet l'identification des mécanismes de l'illégalité et de la corruption.

Les observateurs travaillent afin que les preuves qu'ils accumulent soient prises en compte, et ils travailleront toujours de manière proactive pour empêcher toute résistance à une meilleure gouvernance.

L'OIF nécessite ainsi au départ un certain niveau d'engagement de la part des gouverne-

ments des pays producteurs de bois et s'applique le mieux dans les situations politiques qui n'ont pas encore dégénéré en conflit ou en un effondrement total de l'appareil d'Etat.

L'OIF est plus appropriée, comme instrument de lutte contre la corruption, dans des systèmes faibles, où l'illégalité est significative et la volonté politique de réformes peu marquée, bien que des appels pour le changement proviennent d'officiels, de citoyens et de bailleurs de fonds.

Au fur et à mesure de l'accroissement de la tendance à une meilleure gouvernance dans de tels contextes, l'OIF peut apporter une évaluation transparente et faisant autorité sur la réalisation ou non des objectifs poursuivis. Après une certaine avancée, la fonction d'observation devrait être déléguée aux institutions locales et au bout du compte cesser de représenter un projet externe, pour devenir un composant permanent de la gestion du secteur forestier.

B.1.2) une OIF externe menée par la société civile.

L'OIF externe tout en poursuivant le même objectif que le premier cité, présente la spécificité d'être complètement autonome et par conséquent engage la responsabilité des OSC locales qui décident de la mener. Cette responsabilité, c'est celle d'être à même de documenter et de soutenir les rapports de missions d'observation qu'elles produisent sur les activités forestières du pays ou de la zone d'intervention.

L'expression « observation externe », a précisé Richelieu ZUE OBAME, a été utilisée pour décrire un ensemble plus large d'opérations d'observation effectuées par un tiers, par exemple, lorsqu'il n'y a pas de système de contrôle à observer, ou en l'absence d'un mandat explicite des autorités chargées de la mise en œuvre de la loi pour entreprendre une observation indépendante.

Ainsi, les principes de collecte des données s'appliquent de la même façon à l'OIF et à l'observation externe, au contraire des arrangements institutionnels.

L'EIA et Telapak ont toutes deux soutenu l'observation externe en Indonésie, en formant et en équipant des groupes de la société civile pour les aider à collecter et à propager des informations, avec l'ONG internationale EIA très présente en arrière-plan a rajouté le conférencier.

L'exposé sur les facettes et rôles de l'OIF a suscité un vif intérêt auprès des participants à l'atelier. Cet intérêt s'est traduit par une série d'interrogations résumées ci-dessous, auxquelles le point focal a dû tenter de répondre:

- Quel est le point de vue de l'Administration des Forêts sur la nécessité d'instituer ou non un Observateur Indépendant des Forêts dans l'APV du Gabon ?
- Dans l'hypothèse où le gouvernement recruterait un Observateur Indépendant, comment doit se positionner la société civile et plus précisément la plateforme FLEGT afin de renforcer l'action de cet organisme ?
- Quels obstacles voir difficultés limitent le processus de mise en route d'une OIF externe de la société civile au Gabon?
- Quelle est la méthodologie d'OI qu'envisagent utiliser les OSC gabonaise afin de rendre efficiente leurs actions de suivie des illégalités forestières.

Au sujet du point de vue de l'Administration des forêts par rapport à l'OIF institutionnalisée:

Le facilitateur a tout d'abord souligné qu'il appartient à l'Administration forestière de clarifier sa position sur cette importante question. La position de la société civile reste pour sa part invariable sur la nécessité de recruter un Observateur Indépendant (OI) dans l'APV du Gabon a t-il rappelé. A ce sujet, poursuivra t-il une note de position avait été produite par la plateforme FLEGT des OSC en mars 2012.

Sans vouloir se prononcer en lieu et place de l'Administration des forêts dira Richelieu ZUE OBAME, cette partie prenante a recruté en 2010 un cabinet international dénommé Poiry. La mission de Poiry est de renforcer les capacités institutionnelles des services techniques du Ministère, sur le suivie de la chaine de traçabilité du bois.

La question qu'on peut se poser a alors commenté le point focal, c'est celle de savoir si la maitrise des opérations techniques d'une chaine de traçabilité par les agents assermentés des Eaux et Forêts, peut être considérée comme suffisante pour garantir la légalité des bois vendus sur le marché international.

De son point de vue dira le facilitateur, ce qui est en jeu dans le débat sur l'institutionnalisation d'un OI par le gouvernement c'est la promotion de l'éthique de bonne gouver-

nance. Il importe que des acteurs tiers du secteur forestier apportent leur contribution pour renforcer le suivi des activités, mais aussi pour assurer la transparence des opérations dans le secteur.

Sur le positionnement des OSC par rapport à l'OIF institué.

Le facilitateur a expliqué aux participants que l'institutionnalisation d'un Observateur Indépendant ne récuse pas le rôle reconnu des organisations locales de la société civile.

Il a rappelé que le besoin de pérenniser l'apport de cet outil amène souvent l'Observateur Indépendant agréé à former les OSC locales aux techniques d'OIF.

Ainsi, la maîtrise des techniques d'OIF par les OSC locales permet non seulement de les impliquer plus efficacement au processus de suivi des illégalités forestières, mais aussi de préparer la relève de l'Observateur Indépendant au terme de son contrat.

C'est pourquoi, la compréhension parfaite de ce qu'est l'OIF et ses différentes formes de mise en œuvre constituent un besoin absolu pour ces organisations engagées à accompagner la négociation et la mise en pratique de l'APV au Gabon.

Sur les difficultés et obstacles au développement d'une OIF externe de la société civile.

Le point focal a répondu en mentionnant les faits qui selon lui constituent des entraves à l'épanouissement d'une OIF externe.

1) L'absence d'une définition claire de la méthodologie à appliquer.

Plusieurs expériences d'OIF existent dans la sous région. Les méthodologies utilisées par ces expériences n'offrent cependant pas une uniformité. Il est donc nécessaire pour les OSC gabonaises d'examiner les différentes approches; de les comparer; et de choisir celle qui :

- garantie une bonne capacité d'adaptation au contexte gabonais;
- permet une compréhension et une vulgarisation facile de l'outil retenu.

2) Le non achèvement de la réflexion nationale sur la grille de légalité.

Le suivi des illégalités se fait sur la base d'un standard national constitué des textes réglementaires en vigueur a expliqué le facilitateur. Dans le cas des pays engagé dans l'APV, c'est la grille de légalité qui sert de standard de référence.

En l'absence d'une grille de légalité gabonaise achevée et formellement admise par toutes les parties prenantes, le déploiement de l'observation indépendante des forêts reste assez hasardeux.

3) La réticence des autorités forestières vis-à-vis de l'OIF d'une façon générale.

Ici, le point focal a rappelé les arguments qu'utilise l'administration pour justifier son refus d'intégrer une OIF dans l'APV du pays:

- i) les agents de l'administration des Eaux et Forêts sont des officiers de police judiciaire à compétence spécialisée ;
- ii) De ce fait, ils sont assermentés auprès du procureur de la république et bénéficie de la force légale pour suivre les infractions forestières et faire engager les procédures auprès des tribunaux
- iii) Dans l'hypothèse ou l'Etat gabonais accepterait le contrôle forestier indépendant, auprès de quelles autorités seront assujetties les activités de ces observateurs indépendants;

Au terme de l'énumération de ces arguments, une discussion s'est ouverte avec les participants à l'atelier.

Certains responsables d'OSC ont fait valoir l'idée selon laquelle, il est justement de l'intérêt de l'Etat de développer une OIF ou de laisser les OSC développer des OI-externes. Car pensent ils, ceci traduirait une preuve formelle de l'engagement de l'Etat à renforcer la gouvernance des ressources de la forêts.

Quant à d'autres, c'est la question de la compétence légale des tiers à mener des activités de contrôle forestier qui les a retenus. Ici, ces responsables pensent que la véritable

question à régler c'est celle du greffage institutionnel de l'OIF aux instances réglementaires chargées d'effectuer le contrôle forestier. « Il faut que les OSC évoluent comme des auxiliaires prêts à aider l'administration des forêts dans ses missions régaliennes » dira le responsable de « Muyissi », une OSC basée dans le sud Gabon.

Relevant la justesse des arguments développés par les participants, le point focal FLEGT a dit que l'idée de faire de l'OI un auxiliaire de l'administration est largement défendu par les parties prenantes au processus FLEGT dans la sous-région.

Seulement, cette démarche n'est efficace que si le contexte national est entièrement disposé aux valeurs de transparence et à la bonne gouvernance.

4) Sur la méthodologie d'OI qu'envisagent utiliser les OSC gabonaise

Le point focal a précisé aux OSC que la méthodologie retenue pour leur OIF externe, c'est celle développée par Forest Monitor et REM dans le cadre des activités d'OI-FLEG au Congo Brazzaville.

Flexible et ne nécessitant pas toujours de grands moyens (surtout pour les activités qui reviennent aux populations rurales) la méthode Forest Monitor est accessible et va donc faire l'objet d'une vulgarisation auprès des villageois et des OSC de la plateforme FLEGT, lors des prochaines étapes du projet.

II -Annexe 2 : Les Sessions de l'intérieur du pays.

II - 1) à l'intérieur du pays :

Les communications à l'intérieur du pays avaient le même contenu que celles abordées à Libreville. La variante intervenait au niveau des cibles à atteindre.

Autant l'atelier de Libreville s'adressait en priorité aux OSC de la plateforme FLEGT et visait à faire une mise à jour des connaissances, objectifs, et priorités de la société civile par rapport à ce mécanisme, autant les missions de l'intérieur du pays recherchaient l'adhésion des associations rurales ou communautaires villageoises présentes dans les zones d'exploitation afin d'élargir la base.

A ces catégories, il faut ajouter les Autorités locales décentralisées. Ces responsables intéressaient l'équipe de missions à plus d'un titre.

L'adoption par l'Assemblée nationale et la promulgation très prochaine de la Loi sur la décentralisation font qu'il apparaissait important d'informer ces parties prenantes sur les enjeux des discussions qui se poursuivent depuis novembre 2010, entre le Gabon et l'Union Européenne au sujet de la négociation de l'APV FLEGT.

D'autre part, échanger avec les Autorités locales permettait de les amener à murir la réflexion et des stratégies afin de favoriser le recul des coupes illégales de bois dans leurs régions respectives.

La quête d'amélioration des recettes fiscales était aussi un enjeu de la sensibilisation des Autorités locales à s'impliquer dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts.

A/- Les différents centres d'intérêts :

Les points concrets des discussions ont été les suivants :

A.1 Pour les associations et populations rurales

- quels rôles concrets la plateforme attend de ces acteurs ?
- comment les OSC de la plateforme FLEGT garantissent-elles la défense des intérêts

des villageois dans le secteur forestier.

A.2 Les Autorités locales.

- quels types de collaboration sont possibles avec la plateforme afin d'œuvrer ensemble pour garantir une meilleure gestion des ressources forestières présentent sur leurs territoires ;
- Possibilité de partenariat pour développer des projets visant à renforcer les capacités des associations locales, dans le but d'en faire des partenaires et acteurs locaux de développement.

Avec les associations et populations rurales

Au sujet du rôle concret attendu.

Le point focal a expliqué aux associations et aux populations rurales que l'effort de lutte contre les pratiques illégales du secteur forestier nécessite une synergie d'actions entre les parties prenantes tout en tenant compte des aptitudes et spécificités de chacun.

A cet effet, en revenant sur la problématique concrète de l'OIF il a fait observer que le suivi des infractions se fait sur les sites de coupes du bois et que les populations parce qu'elles y vivent sont nécessairement des témoins oculaires.

Aussi, « il est à retenir que votre participation à l'action de suivi des pratiques illégales est d'une nécessité vitale » a déclaré Richelieu ZUE OBAME.

En effet, l'une des attentes de la plateforme vis-à-vis des structures locales c'est qu'elles puissent renseigner la coalition nationale d'OSC sur les faits avérés de pratiques délictueuses. De localiser les sites géographiques et physiques où ces faits ont été perpétrés et, d'informer la plateforme afin qu'une collecte de données soit faite suivi de la production de rapports d'observations. Lesquels seront déposés sur la table du gouvernement et des administrations compétentes puis, envoyé également aux autres parties prenantes du processus FLEGT pour information.

Pour que ce travail se fasse en toute sécurité et en toute efficacité dira le facilitateur:

- i) il est nécessaire qu'il soit clairement reconnu que les associations ou communautés villageoises ont intégré la plateforme des OSC et participent à ce titre au processus national de négociation et de mise en œuvre de l'APV ;
- ii) que certains membres de ces organisations rurales soient formés aux techniques d'OIF afin de constituer des vigies pour la plateforme;
- iii) que le lien entre ces individus et la coordination nationale de la société civile soit étroit et permanent afin de favoriser la réactivité instantanée de la plateforme FLEGT lorsqu'un cas d'infraction a été identifié.

Poursuivant sur le point relatif à la sécurité des personnes qui seront formées aux techniques de suivie des pratiques illégales, ainsi qu'à la sécurité des populations des villages concernés, le point focal FLEGT a souvent rappelé que la négociation de l'APV se fait dans un contexte gouvernemental.

A ce titre, en qualité de parties prenantes les populations ou associations rurales ont le droit de dénoncer les faits qui leurs semblent correspondre à des pratiques illégales. Par contre, l'exigence première que les autres parties prenantes seront en droit de réclamer c'est la démonstration parfaite de l'irréfutabilité des faits dénoncés. Or à ce niveau, l'adhésion à la coalition nationale fera qu'il reviendra plutôt à ce groupe de produire les rapports attendus.

Au sujet de la garantie des attentes des villageois en matière d'exploitation forestière.

Le point focal a souvent répondu en disant que la meilleure garantie que les ruraux peuvent obtenir de la plateforme FLEGT c'est de s'impliquer eux mêmes à l'effort d'identification et de dénonciation des pratiques illégales du secteur forestier.

« A partir du moment où vous ferez remonter en surface des pratiques délictueuses que vous aurez identifiées, vous aurez par la même occasion donné force à la plateforme pour défendre avec plus de vigueur les droits des populations et l'éthique de gestion durable de la forêt ».

La situation récurrente et généralisée relative à l'exclusion des populations rurales du bénéfice des retombées de la coupe du bois dans les régions, tient justement du silence coupable que s'imposent les populations elles mêmes dira souvent le point focal FLEGT de la société civile.

Faisant ensuite le rappel des dispositions réglementaires garantissant le droit des populations à bénéficier des retombées de l'exploitation des massifs forestiers riverains à leurs villages, le point focal a dit aux associations et aux communautés rurales que l'ignorance de ces droits et le silence devant les actions illicites constituent les ferments de l'exclusion dont ils disent être des victimes.

« *Il est impérieux que vous participiez à l'effort de surveillance de vos forêts* » a-t-il souvent conclu sur ce point.

Avec les Autorités locales.

Deux questions étaient souvent à l'ordre du jour des échanges.

- Quelles formes de collaborations sont elles possibles avec les Autorités locales pour une plus grande efficacité de la lutte contre les pratiques illégalités du secteur forestier ;
- Comment la plateforme peut elle contribuer à la formation des associations locales, afin qu'elles deviennent des partenaires locaux de développement pour les Autorités décentralisées.

1) Le type de collaboration possible avec les Autorités locales.

Les discussions avec les Autorités locales ont fait valoir l'idée qu'une collaboration est nécessaire entre la plateforme FLEGT des OSC gabonaises et les Administrations locales décentralisées.

Cette collaboration devrait avoir pour but de renforcer le contrôle par les administrations décentralisées, des ressources ligneuses présentes sur leurs territoires. Elle devrait aussi apporter aux OSC la possibilité de bénéficier de la couverture administrative des Autorités locales afin de mener encore plus efficacement leurs activités de suivie des illégalités forestières.

Renforcer le contrôle des Autorités locales sur la ressource ligneuse et bénéficier du soutien des Autorités locales.

Les propos tenu par le président du conseil départemental de l'Okano à Mitzic lors de l'étape du Woleu-Ntem, sont révélateurs de la difficulté qu'ont ces administrations décentralisées à participer efficacement à l'amélioration de la gouvernance forestière.

En effet, ce dernier tiendra au cours de son intervention lors de l'ouverture des travaux les propos qui suivent :

« Le déficit de compétences techniques et de ressources humaines en matière de gestion durable des forêts font que les administrations décentralisées que nous sommes, ont du mal à avoir une connaissance précise des rôles qu'elles doivent jouer, mais aussi des actions concrètes qu'il y a lieu d'engager pour tirer profit des ressources forestières présentes sur nos territoires.

Cette carence a contribué à façonner une attitude d'observateur extérieur de la filière bois, en même tant qu'un réflexe attentiste de la redevance fiscale forestière quand bien même, beaucoup d'entre nous ne maîtrisent ni le mode de calcul afin de se faire sa propre vérité, ni les approches techniques pour assurer aux Administrations en charges de lever les taxes forestières des informations pertinentes aptes à améliorer la captation des revenus par l'Etat central. Nous attendons ce que le trésor public met à notre disposition dans le cadre de la péréquation et c'est tout. Un tel fonctionnement ne s'aurait être productif dans un contexte de décentralisation ».

Fort de ce constat établi, qui a la particularité de présenter un tableau froid du mode de « participation » des administrations décentralisées aux processus du secteur forestier, il a été retenu que :

- les OSC doivent établir des synergies fortes avec les Autorités locales lors de leurs activités d'OIF ;
- qu'un mécanisme d'information et des partenariats formels devraient lier les deux parties afin de renforcer la maîtrise des problématiques forestières des Autorités locales et assurer leur soutien à l'action des OSC.

2) Renforcer les capacités des associations locales.

Ce point des discussions avec les Autorités locales portait essentiellement sur les apports possibles de la plateforme FLEGT, pour aider les associations locales à se développer afin qu'elles deviennent de réels partenaires au développement aux niveaux départementaux.

Tenant d'apporter des éléments de réponses à cette requête, le point focal de la société civile a très souvent rappelé que les OSC qui constituent la plateforme national FLEGT sont liées entre elles par un protocole d'accord.

Il poursuivra en précisant que ce protocole fixe les objectifs de la société civile et clarifie dès lors la démarche opérationnelle pour atteindre ces objectifs. Toutefois, dira t-il, le statut d'acteurs de développement qui est celui des OSC oblige d'apporter leurs contributions partout où leur rôle peut s'avérer utile sur le territoire national.

Aussi, des échanges qui ont suivi cette réponse du point focal, ont peut retenir que les Autorités locales dans les régions du projet, attendent de la plateforme qu'elle accompagne la mise sur pied de projet associatif à but de développement communautaire, qu'elle assiste ses organisations dans la conception et le monitoring de projets communautaires. Mais aussi et surtout qu'elle soit un exemple à ces associations, pour asseoir une plateforme de partenariat permanent entre ces associations locales et les Autorités locales.

II - 2) La méthodologie utilisée.

Pour réussir la mission et atteindre les objectifs recherchés à travers chaque module, il a fallu développer une démarche méthodologique. Cependant, la diversité des cibles auxquelles s'adressaient les sessions de sensibilisation et d'information a contraint l'équipe de projet à utiliser des approches méthodologiques variées, adaptées à chaque type de public afin de « faire passer le message ».

A cet effet, face aux OSC à Libreville deux communications ont été préparées et présentées sous formes de diapositives.

Le contenu des présentations a servi de trame des discussions et d'outils techniques pour

faciliter aux uns et aux autres la compréhension des concepts. Cette méthode a également été utilisée face aux Autorités locales.

Quant aux populations rurales, la démarche méthodologique utilisée fut d'expliquer parfois en langues locales et en prenant appui sur des situations réelles, ce qu'est la gouvernance forestière.

Cette démarche avait pour but de stimuler l'intérêt des populations rurales à surveiller les massifs forestiers dont dépendent leurs villages. Elle a aussi eu pour objectif de susciter chez eux le besoin d'en apprendre plus sur les droits des populations vis-à-vis de leurs forêts.

En expliquant la notion de gouvernance à partir de situations concrètes vécues, les populations rurales ont plus facilement internalisé les objectifs du FLEGT et le concept d'OI.

III - Annexe 3 : Les comptes rendus des réunions

III - 1) Libreville

Le 14/12/2011 à partir de 8h30 il s'est tenu dans la salle de réunion de l'Hôtel studio M'Plaza un atelier d'information et de sensibilisation des OSC gabonaises membres de la Plateforme FLEGT.

L'ordre du jour de cette rencontre portait sur :

- i) le rappel des objectifs du FLEGT et le rappel aux OSC, des points stratégiques sur lesquels la plateforme s'était résolue d'accorder une attention particulière ;
- ii) la sensibilisation sur l'Observation Indépendante des Forêts en temps qu'outil de suivie des pratiques illégales.

Etaient présents les organes de presse invités pour couvrir les activités de l'atelier et les responsables des organisations membres de la plateforme.

Placés sous la direction du Point focal FLEGT de la société civile, les travaux ont connu une forte mobilisation. Le contenu des échanges qui ont eu lieu lors des travaux a été développé dans les pages précédentes du présent rapport.

L'atelier a permis aux OSC de faire de point sur leur niveau de connaissance par rapport au FLEGT d'une façon générale et plus spécifiquement sur l'Observation Indépendante des Forêts, en tant qu'outil visant à renforcer la gouvernance forestière.

Au sortir de ces travaux, si on peut retenir que les OSC ont compris l'importance de cet outil et adhère à l'idée de son développement dans la filière bois nationale, elles n'ont cependant pas manqué de se poser des questions sur les obstacles éventuelles.

III - 2) à l'intérieur du pays.

Le 14/12/ 2011 et les 10, 14, et 18 février 2012 se sont tenues les réunions d'information et de sensibilisation sur le FLEGT et l'OIF à l'intérieur du pays.

Les points des discussions portaient sur :

a) Avec les associations et populations rurales

- quels rôles concrets la plateforme attend de ces acteurs ?
- comment les OSC de la plateforme FLEGT garantissent-elles la défense des intérêts des villageois dans le secteur forestier.

b) Avec les Autorités locales.

- quels types de collaboration sont possibles avec la plateforme afin d'œuvrer ensemble pour garantir une meilleure gestion des ressources forestières présentes sur leurs territoires ;
- Possibilité de partenariat pour développer des projets visant à renforcer les capacités des associations locales, dans le but d'en faire des partenaires et acteurs locaux de développement.

Comme pour l'atelier de Libreville, la démarche méthodologique a voulu que nous exposions le contenu des échanges dans la partie du rapport réservée pour cela.

Toutefois, on peut signaler qu'il y a eu un fort engouement des personnes cibles à participer aux travaux.

L'une des caractéristiques de cette adhésion aux questions de gestion durable c'est la participation de ruraux venant des villages distants parfois de 50 à 60 kilomètres des centres urbains de l'arrière pays où se tenaient les réunions.

Il est à noter aussi l'implication des Autorités locales au premier rang desquelles les présidents des conseils de départements. Les Autorités déconcentrées (la chaîne de commandement de l'administration du Territoire : Gouverneur, Préfets, sous préfets et chefs de regroupements des villages) nous ont aussi été d'un grand appui pour réussir les sessions d'échanges avec les communautés.

La leçon qu'on a pu tirer c'est que les gens sont réceptifs à la problématique et la gestion durable. Mais, qu'il est impérieux non seulement d'expliquer les outils et autres concepts, mais aussi et surtout de présenter les problématiques avec comme orientation de susciter l'adhésion des locaux à ces questions.

Annexe 4: Les rapports de missions

Les missions d'information se sont étalées sur une période de cinq mois et devaient couvrir quatre régions du Gabon : le Woleu-Ntem, l'Estuaire, la Ngounié, la Nyanga.

III - 3) Les préparatifs

Il s'agit surtout ici des contacts préalables aux différentes missions, établis aussi bien avec les autorités locales des régions à sillonner, qu'avec les responsables des OSC partenaires desdites localités. La descente sur le terrain de l'équipe de projet n'étant effective qu'après accord de ces différents partenaires et confirmation de leur disponibilité.

La stratégie retenue par l'équipe de projet consiste à saisir, à travers une correspondance officielle du Secrétaire exécutif de Brainforest, les autorités locales de la région à visiter.

Dans ce courrier auquel sont joints les termes de référence de la mission, le responsable de l'ONG, tout en sollicitant l'assistance et le quitus des autorités locales pour la mission, explique aussi notamment le contexte dans lequel celle-ci se déroule, son objet, sa durée ainsi que toute autre information jugée nécessaire d'être portée à la connaissance des autorités.

Généralement s'en suivent des échanges, surtout téléphoniques et/ou électroniques, avec les autorités locales concernées pour éclaircir certains points d'ombre qui subsisteraient, et surtout pour s'accorder sur les dates de la mission, en rapport avec leur agenda.

Pour ce qui est des organisations de la société civile locale (OSC), il s'agit surtout des échanges pour leur confirmer les dates du déroulement de la mission, vu que ces dernières sont en contact permanent avec l'équipe de projet.

Ainsi, un courrier leur est le plus souvent adressé pour leur indiquer les tâches préalables à effectuer avant la venue de l'équipe de projet. De même, certaines dispositions financières sont prises pour qu'elles puissent entreprendre des démarches relatives à l'hébergement de la mission, à la restauration des participants aux ateliers ou réunions d'information et de sensibilisation, à la location des salles desdites rencontres. Dès que tous ces préalables sont réunis, l'équipe de projet peut alors se déployer sur le terrain pour effectuer la mission.

III - 4) Le déroulement des missions.

a) A l'Estuaire.

Deux étapes ont constitué les points d'orgue de la mission d'information du réseau de la société civile et des communautés locales sur la notion d'Observation Indépendante des Forêts (OIF). Il s'agit principalement de celle de la ville de Kango, dans le département du Komo-Kango, ainsi que celle de Ntoun, dans le département du Komo Mondah. Des participants issus des OSC locales, des communautés villageoises ainsi que des administrations décentralisées y ont pris une part active.

A Kango et à Ntoun, les discussions qui ont suivi les exposés du point focal de la société civile, Richelieu Zué Obame, ont mis en lumière un certain nombre d'attentes de la part des participants. Aussi bien dans l'une que dans l'autre des villes voisines, les attentes restent globalement les mêmes selon que l'on appartienne à un groupe ou à un autre.

Ainsi, pour ce qui est des OSC et des communautés villageoises rencontrées lors des réunions, les principales attentes tournent autour d'une meilleure structuration de leurs associations ainsi qu'au renforcement des capacités techniques de celles-ci, afin qu'elles puissent réellement et pleinement jouer le rôle qu'on attend d'elles.

« chaque fois qu'il nous est arrivé d'interpeler les entreprises qui exploitent le bois de nos forêts sur la nécessité pour elles de prendre en compte nos doléances ou nos besoins, les responsables de celles-ci nous répondent généralement qu'ils ne peuvent pas dialoguer avec nous, parce que nos associations ne sont pas reconnues par l'Etat. Que devons-nous faire pour que nos préoccupations soient prises en compte par ceux qui détruisent nos forêts », se lamentait un villageois lors de la réunion de Ntoun. Et comme pour répondre à ce dernier, un des responsables de l'OR VERT, une association locale du département du Komo-Kango affiliée à la plateforme Environnement Gabon relevait, lors de la rencontre de Kango, que « même les associations légalement constituées comme la nôtre, n'arrivons pas à discuter sur un même pied d'égalité avec les exploitants forestiers de notre localité, parce que nous ne sommes pas suffisamment outillées pour débattre des sujets techniques avec leurs experts. Notre souhait est surtout que les nombreux projets développés autour du processus FLEGT nous permettent de renforcer nos capacités techniques, afin de mieux défendre les intérêts des populations rurales car, nous ne pouvons pas compter sur l'Etat dont les tenants de l'autorité sont aussi très souvent les propriétaires des compagnies forestières ».

Les autorités locales, pour leur part, ont exprimé leur réelle volonté et la nécessité d'établir des partenariats avec les OSC de leurs circonscriptions administratives.

Selon les responsables de la municipalité de Ntoun, par exemple, « la plupart de nos agents, sinon tous, n'ont entendu parler du processus FLEGT et de l'APV en négociation entre le Gabon et l'Union européenne que dans cette salle de réunion, grâce à vous. Nous avons parfois l'impression que l'autorité centrale nous cache des informations capitales, pour que nous ne puissions pas, dès l'année prochaine, lors de l'entrée en vigueur de la loi sur la décentralisation, revendiquer la part des taxes et redevances sur le bois exploité sur notre territoire qui nous revient de droit. Mais nous pouvons combler nos lacunes en la matière, si les organisations de la société civile de notre localité, mieux informées et formées, consentent à travailler en étroite collaboration avec nous. Plus présentes et plus actives sur le terrain, notamment sur les différents chantiers ou dans les villages qui subissent les méfaits de l'exploitation anarchiques de nos forêts, elles seront nos yeux, nos pieds et nos oreilles pour nous documenter sur tout ce qui peut nous servir à l'amélioration des mauvaises pratiques d'exploitation forestière en cours », soulignait le maire de Ntoun avant de relever qu'« il reste à réfléchir sur le cadre institutionnelle de ce partenariat ».

A Kango par contre, le président du Conseil départemental a indiqué que son institution travaillait déjà avec les ONG locale, notamment dans le développement et la mise en œuvre de projets agricoles. « Toutefois, nous le faisons de manière informelle ; il serait bon que ce partenariat soit officialisé. En outre, nous souhaitons, au niveau du conseil, réellement bénéficier de l'appui technique de ces OSC que vous formez dans le cadre de votre plateforme, afin qu'elles nous aident à mieux comprendre les processus en cours, en vue d'une meilleure utilisation de nos ressources naturelles », a-t-il précisé.

b) Dans la Ngounié.

La rencontre a eu lieu à Mouila, la capitale provinciale. Les participants sont venus de tous les départements. Grâce à la mobilisation de MUYISSI ENVIRONNMENT, notre partenaire locale, les autorités administratives locales ont également pris une part active à la réunion. D'ailleurs, dans son mot d'ouverture des travaux, l'édile de la ville relevait déjà que « la société civile doit véritablement désormais se positionner comme un partenaire du gouvernement. De par sa connaissance des problèmes réels auxquelles les populations font face, qui mieux qu'elle peut aujourd'hui proposer des pistes de solutions pour

les sortir de leurs difficultés quotidiennes ? ». Ce dernier a poursuivi en indiquant qu' « au niveau local ici dans la Nyanga, nous nous réjouissons la tenue de cette session d'information qui nous permet de mieux comprendre le travail que vous faites sur le terrain. Un travail somme toute bénéfique pour toutes les parties, puisque son objectif est d'aboutir à une exploitation plus rationnelle, donc plus durables de la ressource forestière ».

Après ce mot d'ouverture, le point focal FLEGT pour la société civile a fait ses présentations. S'en sont suivis des débats, parfois houleux. Ici, il faut surtout retenir que les OSC locales de la Ngounié sont favorables à la mise en place d'un Observatoire indépendant des forêts. Toutefois, elles souhaitent également un meilleur renforcement de leurs capacités techniques pour l'opérationnalisation de cet outil.

« Depuis longtemps, l'Etat a montré ses limites dans l'utilisation responsable des ressources, surtout de nos forêts. Avec le FLEGT et à travers l'OIF, nous avons une opportunité exceptionnelle de stopper les dégâts causés à l'environnement et peut-être de renverser la tendance au gâchis actuel. L'OIF doit donc être l'affaire de la seule société civile qui n'a pas d'intérêts particuliers menacés dans l'exploitation forestière souvent, sinon presque toujours illégale dans notre pays », ont indiqué les ONG de la Ngounié avant de préciser : « Mais pour que notre expertise en la matière soit crédible, il nous faut renforcer nos capacités, afin de présenter le moment venu, des dossiers inattaquables. C'est à ce niveau que nous attendons une plus grande implication de nos partenaires ».

Clôturent les travaux, le maire de la commune de Mouila est revenu sur « la nécessaire collaboration entre les OSC et les autorités locales, seul gage d'une meilleure prise en compte des desiderata des populations rurales ».

c) Dans la Nyanga.

Ici, on retiendra surtout cette exhortation du gouverneur de la province pour que les ONG locales soient plus présentes sur le terrain. Le premier responsable administratif de la localité a indiqué, lors de la réunion, que « les ONG ont un rôle primordial à jouer, afin de dissuader les exploitants forestiers véreux. En effet, leur présence permanente sur le terrain, notamment sur les chantiers forestiers, poussent malgré eux les forestiers au respect de la loi. A ce titre, elles peuvent valablement suppléer le gouvernement qui ne dispose pas toujours des ressources humaines suffisantes pour endiguer l'exploitation illégale de nos ressources ».

Impliquées depuis le début du processus FLEGT en cours dans le pays, les OSC de la province de la Nyanga entendent poursuivre leur engagement et leur implication dans la mise en œuvre des éléments dudit processus. Ces dernières disent attendre avec impatience la mise en place de l'OIF, qui leur permettrait de freiner la dévastation des forêts de leurs localités respectives.

« Chaque jour, nous relevons des violations flagrantes des lois de notre pays en matière d'exploitation forestière. Cela va du non respect du diamètre de coupe à l'exploitation des essences interdites, sans oublier des coupes en dehors des permis attribués... Même sans avoir déjà reçu une formation appropriée, nous remarquons déjà tout cela. Qu'en sera-t-il lorsque nous serons mieux outillés ? L'Observatoire indépendant des forêts est indispensable, si nous voulons mettre fin à ce génocide forestier », s'est indigné le porte-parole des OSC de la Nyanga, à la fin des travaux.

d) Dans le Woleu-ntem

Du fait de l'éloignement des régions où se déroulent les activités, le premier jour des différentes missions est généralement consacré au voyage et à l'installation sur site de l'équipe de projet, dès son arrivée.

Le lendemain, en fonction des rendez-vous pris par l'OSC partenaire, commencent alors les civilités aux administrations publiques locales. Il s'agit des rencontres avec les autorités préalablement contactées. Notamment les gouverneurs, préfets, maires, présidents des conseils départementaux.

Au cours des échanges, l'équipe de projet conduite par le Point focal national FLEGT de la Société civile se fait le devoir d'expliquer à ces derniers non seulement les activités qu'ils vont mener dans leur circonscription administrative, afin d'éviter toute interprétation malveillante des rencontres qui seront organisées, mais aussi de présenter dans ses grandes lignes le processus FLEGT dans lequel le Gabon est engagé depuis 2009 avec l'Union européenne. Occasion également de décliner l'objet même de la mission qui est de soutenir le renforcement des capacités des membres de la société civile et des communautés rurales aux techniques de surveillance et de collecte des informations sur les infractions forestières.

Ces échanges se terminent généralement par une invitation adressée à l'autorité rencontrée, afin qu'elle vienne prendre part à la réunion avec la société civile et les communautés rurales.

Ainsi, c'est donc au lendemain des civilités aux autorités administratives que se tiennent les réunions d'information et de sensibilisation. Celles-ci ont lieu dans une salle préalablement louée dans un hôtel, une mairie ou tout autre local aménagé pour accueillir ce type de rencontre.

Dès l'entame, c'est l'OSC partenaire locale qui accueille, oriente et installe les participants. Ces derniers sont issus aussi bien des différentes organisations, associations ou coopératives locales que des communautés de la région intéressées par les questions de gouvernance forestière. Après leur enregistrement, la rencontre s'ouvre avec la présentation de l'équipe de mission conduite par le point focal FLEGT de la société civile. S'en suit le mot de circonstance du responsable de l'organisation locale partenaire pour souhaiter la bienvenue aux participants et rappeler le contexte des assises. En suite, la parole est donnée à la plus haute autorité administrative présente dans la salle pour ouvrir les travaux de la rencontre.

Après cette cérémonie protocolaire, commence alors la sensibilisation proprement dite. Elle est généralement faite, sous forme de cours magistral sur Power Point, par le point focal FLEGT de la société civile, secondé lors des échanges par l'ensemble de l'équipe de projet.

Les discussions qui s'en suivent sont souvent houleuses. Les populations manifestent un intérêt certain pour l'ensemble des problématiques soulevées par le plan d'action FLEGT, à l'instar de l'OIF. De nombreuses heures d'explications sont souvent nécessaires pour éclairer les zones d'ombre, lever les équivoques et parfois rassurer les uns et les autres. A la fin des travaux, les participants, généralement par la voix des autorités locales, remercient l'équipe de projet pour les informations et les enseignements dispensés.

Les réunions de sensibilisation se terminent par un repas offert à l'ensemble des participants. Une photo de famille met un terme à la rencontre.

III - 5) Rapports d'évaluation des sessions d'information

Les différentes sessions d'information organisées dans les quatre (4) bassins forestiers retenus par le projet ont été de véritables moments d'échanges et de partage entre les OSC, les communautés rurales, les autorités locales et l'équipe de projet. Elles ont surtout révélé l'intérêt et l'engagement de ces différentes parties prenantes, leur désir de jouer un rôle central dans la gestion concertée, durable et responsable de la ressource forestière. Cet intérêt se traduit notamment par l'ampleur et la richesse des débats qui ont suivi, à chaque étape, la présentation du point focal FLEGT de la société civile.

En effet, pour les communautés concernées, l'OIF apparaît comme « la solution » au problème de l'exploitation illégale des massifs forestiers auxquels dépend leur survie. D'où la forte et insistante interpellation faite dans chaque région sillonnée à l'endroit de l'équipe de projet, pour que la société civile fasse de l'OIF un véritable préalable à la poursuite des négociations de l'APV entre le Gabon et l'Union européenne.

IV - Annexe 5: Listes de présence

• Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières, pour une amélioration de la gouvernance.

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Noms et Prénoms	Organisation / Institution	Contacts (N° téléphone et e-mail)	Signature
1	PATTA PAPA Jean-Alexis	ONG - Forêt Généraliste	07 29 75 68 ngeneraliste@yahoo.fr	
2	BELLA France Corinne	ONG - Forêt Généraliste	07 84 43 16 bellafcorinne@yahoo.fr	
3	DUMS RHOUE-Charlotte	H2O Gabon	06 19 15 58 rhoe@h2ogabon.org	
4	ENGUNÉ ONDO ALAIN	H2O Gabon	07 13 34 07 h2ogabon@h2ogabon.org	
5	EBANG Ibrahima	DYNAMIQUE Féministe	07 76 96 50 ibrahimaebang@yahoo.fr	
6	YANNICK FAUSTINER	H2O Gabon	06 19 15 58 yfaustiner@h2ogabon.org	
7	EYANG ETTA EDWIGE	FENSED	07 57 18 24 / 06 05 53 12 eyangetta@yahoo.fr	
8	BEZUI NDONG G. PHAL	Brainforest	07 14 96 03 bezui.ndong@gmail.com	
9	Thérèse Thérèse HIGATHI	ESF	07 57 18 24 / 06 05 53 12 therese.higathi@yahoo.fr	
10	Koumpat-Koumpat Guy	FENSED	07 57 18 24 / 06 05 53 12 koumpatguy@yahoo.fr	
11	Barthelemy Zéphir	Brainforest	07 57 18 24 / 06 05 53 12 barthelemyz@yahoo.fr	
12	Godofroy Mbaraka	Brainforest	07 57 18 24 / 06 05 53 12 godofroy.mbaraka@yahoo.fr	
13	Eric Eyi	Brainforest	07 57 18 24 / 06 05 53 12 eric.eyi@yahoo.fr	
14	TESERA MOUTY Camille	Centre d'action pour le développement durable (CADD)	07 10 12 60 tesera.mouty@yahoo.fr	
15	ISEKINGE Germain	Brainforest	07 57 18 24 / 06 05 53 12 isekinge@yahoo.fr	
16	NDEMBE Ladielac Sénié	ONG - MESSI Environnement	07 87 39 61 ndembele.ladielac@yahoo.fr	
17	Mickala Régis	Sauvons la Forêt Gabonaise	07 78 05 15 mickala.régis@yahoo.fr	
18	Guillaume NDIJIBI	Généraliste Forêt - Eau	07 12 02 59 guillaume.ndijibi@yahoo.fr	
19	NINKOUÉ-ME-ELLA Jeanne- Hautie	AGAFI	07 20 27 52 / 06 05 53 12 ninkoue.me-ella@yahoo.fr	
20	Azeret Dalies Avelle	Brainforest	07 57 18 24 / 06 05 53 12 azeret.dalies@yahoo.fr	

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

Atelier d'information sur le processus Flegt et la gouvernance forestière
Tehibanga le 18 Février 2012

Liste de présence

N	Nom et Prénoms	Provenance	Organisme	Pexdu ms	Contact	Observations
1	ELAHOU Achille	Moucouutsi	MUSIGU MBOU Puy	15000	07.657316	OK
2	Antoine PAMBOU MOUSSOUNGOU	Kamélékou Kanyamba	ADP	15000	07322504	OK
3	TEHIBINDA Gildas	Hautoutsi	Nyanga Tour	15000	07-90-08-01	OK
4	PATA Guy Roger	Hautoutsi	Bang la Bimbi Sando	15000	07.238861	OK
5	DOUCKAGA D. Bruce	Kougo H/Binga	MURH- D-Mossi	15000	07-45-40-38	OK
6	BACKITA-N. SANTO	KOABOI	Nyanga Tour	15000	07-19-17-53	OK
7	IRENDA Jean Robert	Kalounga Kanyamba	Nyanga Tour	15000	07636694	OK
8	HOUBOUGA J. Noel	HALANDA	Coop ITU	15000	07222906	OK
9	NDEMBY Donatien	Hautoutsi	Bang la Bimbi Sando	15000	07366271	OK
10	DJOUHBE T. Michel	T/banga	RTG	15000	07180848	OK
11	HOUTSINGA Hanfoutsi	T/banga	-	15000	04587911	OK
12	Aneucka - BOUKANBOU K	T/banga	-	15000	07836711	OK
13	Kembla Jean Pierre	Halouga	Chet Ref	15000	06309626	OK
14	BEHBANGOYE Jules	T/banga	Projet coût rouge/H	15000	07391586	OK
15	IBINGA Bianeh	T/banga	Nyanga Tour	15000	04461444	OK
16	HAGANGA Mado	T/banga	Nyanga Tour	15000	07333264	OK
17	GUIMONDOU Sylvain	T/banga	WWF	15000	05547692	OK
18						
19						

TOTAL

25000F

OK

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I

Brainforest

MISSION F.A.O

Séminaire sur le renforcement des capacités des OSC de la Ngoundi en matière d'Observation Indépendant des Forêts

Mouila le 14/02/2012

(FICHE DE PRESENCE)

N°	Nom et prénom(s)	Association	Localisation	Contact	Observation
1	MAADINGA-ZIMBA	Exploitation forestière	Mouila	07339999	
2	Bikoumbou Ngoundou	SCEN	Gracien	07521604/06647780	
3	Akela Ngoundou			07328366	
4	EUE ESINO ANTOUMOU	Chap. de l'opt. Travail	Mouila	07895982	
5	ESINO ANTOUMOU	Chap. de l'opt. Travail	Mouila	07895982	
6	ESINO ANTOUMOU	Chap. de l'opt. Travail	Mouila	07544312	
7	Doucoula Doucoula	Muyissi Environnement	Mouila	07132034	
8	MAADINGA-ZIMBA	Exploitation forestière	Mouila	06828567	
9	MAADINGA-ZIMBA	Exploitation forestière	LEBAMBA	07441514/06426326	
10	MAADINGA-ZIMBA	BAMBOU DE FOUGAMOU	FOUGAMOU	07544365	
11	MAADINGA-ZIMBA	F.R.N	Mouila	02078449	
12	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	04-28-58-54	
13	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	
14	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	
15	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	
16	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	
17	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	
18	MAADINGA-ZIMBA	AGENCI. PROTECTURE	Mouila	07441514	

RAPPORT INTERMÉDIAIRE I



Association Gabonaise pour les Nations Unies
United Nations Association of Gabon

Street Address:
2ème Etage Immeuble Contr'Affaires
Nombaké

Postal Address: BP 11006 Libreville / Gabon
Téléphone: (+241) 07 759 287 / 06 194 431
Email: unagabon@gmail.com

ATELIER DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR APVIFLEGT

Lieu: Salle polyvalente de KANOU Date: 10 Février 2013

N°	NOMS & PRENOMS	ORGANISATIONS	CONTACTS	E-MAIL	VISAS
1	BAKITA M. Godefroy	Bioljombi	06.03.46.90	15 000	
2	MAROUNDOU Odette Nancysse	IVARU-IBOTI	06.58.56.30	15 000	
3	GUINLOUE Olga	Femmes Actives	07.29.25.36	15 000	
4	Ayito Jeannine	— II —	06.24.30.30 07.13.42.09	15 000	
5	DORÉ Joseph DABIKA	Bioljombi	05.26.52.75	15 000	
6	OUONO-OUONO Jean	Étoile du Gabon	07.56.26.73	15 000	
7	IBOUANBA Delphin	IVARU-IBOTI	07.66.44.57	15 000	
8	DABA ELIA Martin	Seigneur Long	07.67.77.07	15 000	
9	NGUÉMA OLLONO Ernest	Seigneur Long	07.50.62.73	15 000	
10	NZIETSI Camille	Entraide	07.75.75.10	15 000	

V - Annexe 6: quelques supports de communication



Renforcement des capacités des membres de la société civile gabonaise et des communautés locales aux activités de surveillance et de collecte d'informations sur les infractions forestières pour une amélioration de la gouvernance.

Rapport intermédiaire I



Ce rapport fournit une description des activités du projet, les résultats et les livrables pour la période commençant [du 18/10/ 2011] et se terminant le [09/08/2012].

BRAINFOREST

Quartier Ambowé, B.P : 23 749 Libreville – Tel : 07 97 84 25
E-mail : info@brainforestgabon.org – www.brainforestgabon.org
N° enregistrement : 00265/MISPD/SG/CT - NIF : 89616C